

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 12 mai 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 5

ARRÊTÉ N° 23003/ARM/SGA/DAJ/DAPM/BGM/SRH

relatif à l'ouverture, en 2023, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire.

Du 28 avril 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES :

Division des affaires pénales militaires ; Bureau des greffiers militaires.

ARRÊTÉ N° 23003/ARM/SGA/DAJ/DAPM/BGM/SRH relatif à l'ouverture, en 2023, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire.

Du 28 avril 2023

NOR A R M S 2 3 0 1 1 3 0 A

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 2008-930 du 12 septembre 2008 modifié portant statuts particuliers des corps d'officiers greffiers et de commis greffiers du service de la justice militaire (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 12) ;

Vu l'[arrêté du 27 décembre 2017 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire](#),

Arrête :

Art. 1^{er}. Un concours pour le recrutement de trois commis greffiers du service de la justice militaire sera organisé en 2023.

Les épreuves seront ouvertes aux sous-officiers qui, admis sur examen au stage de formation ayant débuté le 17 octobre 2022, auront été inscrits sur la liste des stagiaires admis à concourir dans les conditions fixées par l'arrêté du 27 décembre 2017 susvisé.

Art. 2. le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*L'administratrice de l'État,
directrice de projet LPM,
direction des affaires juridiques,*

Camille FAURE.